



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BREBIÈRES**

SEANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du dix-huit septembre deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme LANDAS Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LEFEVRE Olivier, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGE Didier, M. ICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

Mme DOUVRIN Karine donne pouvoir à M. LOBRY Frédéric,
Mme MORENT Sophie donne pouvoir à Mme POTEAU Nathalie,

M. DEVANNE Pascal, absent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 26
Votants : 28

Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR :

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Approbation du procès-verbal du 3 juin 2025

FINANCES

- 1) Budget – Deuxième Décision Modificative
- 2) Budget – Ouverture de crédits d'investissement pour 2026
- 3) Demande d'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)
- 4) Demande de garantie d'emprunt pour la société Maisons et Cités – Lotissement « Le Domaine des Moulins » - Programme de location-accession (10 maisons)
- 5) Garantie d'emprunt – Demande de transfert de prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation par la SIA Habitat à la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH)

AFFAIRES GENERALES

- 6) Convention Territoriale Globale (CTG) – Demande de prolongation de la convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

7) Demande d'avis sur le dispositif de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail (alimentaire et non alimentaire) pour l'année 2026

DÉCISIONS DU MAIRE – décisions prises depuis le 27 mai 2025

QUESTIONS DIVERSES

DEROULE DE LA SEANCE

Observations

Nous débutons cette séance par **le remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire.**

Je vous informe que j'ai reçu le 10 septembre la lettre de démission du conseil municipal de Madame Lauréline HANNE dont je vais vous donner lecture.

Madame HANNE est donc remplacée par la personne qui suit sur la liste « Un maire pour votre avenir – Une équipe à votre service », Monsieur Olivier LEFEVRE.

Je déclare installé Monsieur Olivier LEFEVRE en tant que conseiller municipal et je lui souhaite la bienvenue dans le conseil.

Appel

➤ Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025.

Avez-vous des questions ?

Silence

FINANCES

1. Budget – Deuxième Décision Modificative

A la demande de la DGFIP, il est nécessaire de passer des opérations de comptes de tiers pour les travaux des réseaux dans le cadre de l'aménagement de la place du Vercors.

Vous avez tous pu prendre connaissance des opérations reprises dans la note de synthèse.

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0,56 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0,56 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2041482-2022-09-50 : PLACE DU VERCORS | 61 642,48 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-458112-2022-09-50 : PLACE DU VERCORS | 94 834,18 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-2315-2022-09-50 : PLACE DU VERCORS | 0,00 € | 0,00 € | 94 834,18 € | 0,00 € |
| R-458213-2022-09-50 : PLACE DU VERCORS | 0,00 € | 0,00 € | 61 642,48 € | 0,00 € |
| TOTAL 041 : Opérations patrimoniales | 156 476,66 € | 0,00 € | 156 476,66 € | 0,00 € |
| D-204182-2022-09-020 : PLACE DU VERCORS | 0,00 € | 61 643,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées | 0,00 € | 61 643,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-2315-2022-09-020 : PLACE DU VERCORS | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 94 835,00 € |
| TOTAL R 23 : Immobilisations en cours | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 94 835,00 € |
| D-458112-2022-09-020 : PLACE DU VERCORS | 0,00 € | 94 835,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 458112 : RESEAUX DIVERS AMENAGEMENT PLACE DU VERCORS | 0,00 € | 94 835,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-458212-2022-09-020 : PLACE DU VERCORS | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 94 835,00 € |
| TOTAL R 458212 : RESEAUX DIVERS AMENAGEMENT PLACE DU VERCORS | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 94 835,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 156 477,22 € | 156 478,00 € | 156 476,66 € | 189 670,00 € |

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

• POUR : 20

• CONTRE : 0

• ABSTENTIONS :

8 Groupe Brebières en mouvement :

M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas,
Mme POTEAU Nathalie et sa procuration et M.
DUCONSEIL Rémi.

Groupe Brebières avec vous :

Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne,
M. MARINO Salvator et Mme LIENARD Eva.

2- Budget – Ouverture de crédits d'investissement pour 2026

Je vous rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Article L 1612-1 : Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37\(V\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2026.

Pour information, les montants budgétisés en dépenses d'investissement en 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») sont les suivants :

| Chapitre | BP 2025 | 25 % |
|----------|----------------|--------------|
| 20 | 211 100.00 € | 52 775.00 € |
| 21 | 1 253 788.84 € | 313 447.21 € |
| 23 | 1 530 000.00 € | 382 500.00 € |

Par conséquent, je vous propose d'ouvrir de manière anticipée 748 722.21€ de crédits d'investissement.

Avez-vous des questions ?
S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- **POUR :** 20
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTIONS :** 8

8 Groupe Brebières en mouvement :

M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas,
Mme POTEAU Nathalie et sa procuration et M.
DUCONSEIL Rémi.

Groupe Brebières avec vous :

Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne,
M. MARINO Salvator et Mme LIENARD Eva.

3- Demande d'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

La Commune dispose actuellement de plusieurs contrats souscrits auprès des opérateurs Orange et SFR pour la téléphonie fixe et mobile. Elle a désormais la possibilité d'adhérer à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT), dispositif mis en place pour mutualiser les besoins des collectivités et négocier des conditions tarifaires plus avantageuses.

Je précise que l'adhésion à la CANUT est entièrement gratuite pour la collectivité.

En conséquence, je vous demande l'autorisation pour adhérer à cette centrale.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

4- Demande de garantie d'emprunt pour la société Maisons et Cités – Lotissement « Le Domaine des Moulins » - Programme de location-accession (10 maisons)

Par courrier du 28 juillet 2025, la société Maisons et Cités a sollicité la garantie communale pour la construction de 10 maisons PSLA (Prêt Social Location Accession) au sein du lotissement « le Domaine des Moulins », Chemin Nobled (Tranche 2).

Dans ce cadre, la société a contracté l'emprunt n° 25090 auprès de la Caisse d'Epargne des Hauts-de-France pour un montant total de 1 755 892,00 €.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur l'octroi de cette garantie d'emprunt.

Vous en avez maintenant l'habitude.

Avez-vous des questions concernant ce point ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

5- Garantie d'emprunt – Demande de transfert de prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation par la SIA Habitat à la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH)

Le projet de transfert de patrimoine entre la SIGH (Société Immobilière Grand Hainaut) et la SIA Habitat est intervenu fin décembre 2021. Ce transfert s'accompagnera d'un règlement financier arrêté au 31/12/2025.

La Commune est directement concernée, puisque deux logements situés sur son territoire, rue du Pont, actuellement propriété de SIA Habitat, seront transférés à la SIGH.

Pour mémoire, la Commune avait accordé en 2004 sa garantie à un emprunt contracté par la SIA Habitat (DCM du 28 janvier 2004) pour l'acquisition et l'amélioration de deux logements PLAI.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de la garantie communale relative au prêt transféré au profit du Repreneur (SIGH : Société Immobilière du Grand Hainaut).

Avez-vous des questions, des remarques ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

6- Convention Territoriale Globale (CTG) – Demande de prolongation de la convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Lors de la séance du 23 novembre 2021, vous m'aviez autorisé à signer la Convention Territoriale Globale (CTG).

Je vous rappelle que cette convention énonce le projet social du territoire de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION. Elle a été co-signée par la Communauté de Communes, ses 49 communes, la CAF et la MSA.

La CTG vise à définir le projet stratégique global du territoire en faveur des familles, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. Elle est valable du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

J'ai reçu, en date du 4 septembre 2025, un courrier de la Communauté de communes sollicitant l'ensemble des communes pour délibérer sur une prolongation d'un an de cette convention, à la demande de la CAF. Cette prolongation permettrait de déployer des actions supplémentaires sur le territoire intercommunal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer avant le 27 octobre 2025 et le Conseil Communautaire devra le faire de façon identique.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

7- Demande d'avis sur le dispositif de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail (alimentaire et non alimentaire) pour l'année 2026

J'ai reçu deux demandes de dérogation au repos dominical pour l'année 2026 :

- Une de la part de la société ALDI Marché (courrier du 16 juillet 2025) – commerce de détail alimentaire,
- Une autre de la société ACTION France (courrier du 28 juillet 2025) – commerce de détail non alimentaire.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'article L.3132-26 du Code du travail, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui dispose que : « *dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.*

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

Les jours concernés sont les suivants :

- Dimanche 20 décembre 2026
- Dimanche 27 décembre 2026

Pour la société ALDI Marché (Commerce de détail alimentaire).

- Dimanche 15 novembre 2026
- Dimanche 22 novembre 2026
- Dimanche 29 novembre 2026
- Dimanche 06 décembre 2026
- Dimanche 13 décembre 2026
- Dimanche 20 décembre 2026
- Dimanche 27 décembre 2026

Pour la société ACTION France (Commerce de détail non-alimentaire).

L'avis des organisations d'employeurs et de salariés ont été sollicités le 18 août 2025 pour la société ALDI Marché et le 9 septembre 2025 pour la société ACTION France.

L'avis de la Communauté de Communes a été sollicité le 9 septembre 2025 et ce sera certainement voté lors du prochain conseil communautaire, le 14 octobre 2025.

L'avis du conseil municipal est sollicité pour l'ouverture des commerces de détail, alimentaire et non-alimentaire pour les jours susvisés.

La CCI a émis un avis favorable le 21 août 2025 pour la société ALDI et le 16 septembre 2025 pour la société ACTION.

Le MEDEF Artois a émis un avis favorable le 27 août 2025.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu n° 3 des décisions du Maire

Vous avez pu prendre connaissance des décisions que j'ai prises au titre de ma délégation.

Avez-vous des questions ?

Silence.

QUESTIONS DIVERSES

Je vais commencer par les questions du groupe « Brebières avec vous » :

Question 1 : Nous avons constaté que la structure des béliers installés sur le rond-point à Brebières vers Douai a été enlevée. Pour quelles raisons ?

Monsieur le Maire : Ce rond-point est géré par la Communauté de Communes et non par la Commune. C'est la Communauté de Communes qui avait mené cette opération pour l'installation de deux béliers. Ils étaient tellement abimés qu'ils sont tombés. La Communauté de Communes décidera s'il y aura autre chose d'installer sur ce rond-point.

Question 2 : Un trou profond dans le trottoir de la rue du Chemin des Dames à hauteur du mini rond-point existant depuis plusieurs semaines est extrêmement dangereux pour les piétons. Une réparation est-elle prévue rapidement pour éviter des accidents ?

P. HERBAUT : Les services techniques ont mis cette partie en sécurité et cela va être réparé.

J. HECQUET-CIESLAK : Comment s'est-il formé ?

P. HERBAUT : Soit une sape ou un ancien arbre qui a été enlevé et qui pourri. On va vérifier car si c'est une sape, il faut voir s'il n'y a pas de fuite d'eau auquel cas, ce sera à NOREADE d'intervenir.

Question 3 :

Suite à la visite des écoles en ce début d'année scolaire et notamment l'aménagement des cours d'école réalisé durant les vacances, nous vous avions rappelé la dangerosité des clôtures dans les cours d'école primaire notamment le fil de fer qui ressortait tout au long de cette clôture et qui pourrait blesser les enfants. Ce problème a-t-il été résolu ?

Monsieur le Maire : Ce problème a été résolu le lendemain de la visite. Les enfants apprécient les travaux et les aménagements.

Je passe maintenant aux questions du groupe « Brebières en mouvement » :

Question 1 : Lors de la visite des écoles, nous regrettons que le conseil municipal des jeunes n'ait pas été invité. Est-il possible de les inviter pour les prochaines visites ?

Monsieur le Maire : C'est une bonne remarque et on le fera l'année prochaine.

D'ailleurs Marina a prévu avec le nouveau CMJ, puisqu'il est élu pour 2 ans, de visiter les écoles et de présenter l'ensemble des travaux et aménagements qui ont été faits.

Question 2 : La circulation au niveau de l'intersection de la D44 et D950 (au niveau du magasin Ax elles) est de plus en plus dangereuse et il y a un manque de visibilité en venant du centre-ville. Serait-il possible de travailler avec le département à la sécurisation de ce carrefour ?

Monsieur le Maire : On a déjà interpellé le Département pour ce carrefour de la Crinoline. On est toujours sur la même problématique avec le Département qui a beaucoup de dépenses sociales, obligatoires et obligées par l'Etat. La réponse qui nous est faite est qu'il y a un manque d'argent pour installer différents moyens de sécurité.

Une solution envisageable en venant du centre-ville serait d'autoriser le virage à droite, puis de faire le tour du rond-point des Danseuses afin de rejoindre la direction d'Arras.

Question 3 : Les nouveaux magasins n'ont pas encore tous ouverts sur l'ancien Intermarché et c'est déjà parfois compliqué de se garer.

Pourriez-vous échanger avec le propriétaire pour envisager des solutions de stationnement ? Le parking n'est plus adapté.

D'ailleurs pourrait-on avoir quelques informations sur cette zone ? Quelles enseignes ? Pour quand ? Y a-t-il un calendrier d'établi svp ?

Monsieur le Maire : Il y a un peu plus de 140 places de stationnement. Nous n'avons pas eu de remarques de la part des enseignes sur des problèmes de stationnement. Sauf peut-être sur le créneau horaire de 17h à 19h puisqu'il y a un peu plus de monde allant à Basic Fit. Nous sommes en train de voir avec le propriétaire pour trouver un lieu pour faire de nouvelles places de stationnement, notamment à l'arrière où les camions de livraison passent.

Sur les enseignes, vous m'avez déjà posé cette question et je ne peux rien dire car le propriétaire souhaite un maximum de discréetion. Une première enseigne a ouvert « O'Poulet Doré » et les travaux ont commencé pour l'aménagement de la cellule se situant proche de la route nationale pour une superficie de 200 m². Un bail a été signé pour celle proche du fleuriste pour un début d'exploitation fin 2025, début 2026. Il reste donc une cellule pour laquelle des discussions sont en cours pour des différents locataires potentiels.

La séance est levée à 20h30.

Fait à BREBIERES, le 24 septembre 2025.

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.



Approuvé en séance le 19/11/2025
Publié le 20/11/2025
Affiché le 20/11/2025

Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2025